

CANADA
VILLE DE WARWICK
MRC D'ARTHABASKA
PROVINCE DE QUÉBEC

À UNE SÉANCE ORDINAIRE du conseil de la Ville de Warwick tenue le 3 septembre 2019, à 19 heures 30 à l'hôtel de ville, 8, rue de l'Hôtel-de-Ville, Warwick.

SONT PRÉSENTS :

Mesdames les conseillères,
Messieurs les conseillers,

Charles Martel,
Noëlla Comtois,
Amélie Hinse,

Pascal Lambert,
Martin Vaudreuil,
Étienne Bergeron,

tous formant quorum sous la présidence de monsieur Diego Scalzo, maire, madame Lise Lemieux, directrice générale et secrétaire-trésorière est aussi présente.

DÉPÔT ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR :

2019-09-306 L'ordre du jour de la présente séance ordinaire a été transmis à chacun des conseillers municipaux de la Ville de Warwick par courriel du 30 août 2019;

Aucune affaire nouvelle n'étant ajoutée, sur une proposition du conseiller monsieur Étienne Bergeron, il est résolu à l'unanimité des conseillers d'adopter l'ordre du jour en laissant ouvert l'item « Affaires nouvelles ».

Adoptée.

DÉPÔT ET ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU MOIS D'AOÛT 2019 :

2019-09-307 Il est proposé par la conseillère madame Noëlla Comtois et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE le procès-verbal de la séance ordinaire du 12 août 2019 soit adopté, le tout tel que rédigé et déposé.

Adoptée.

PRÉSENTATION D'UN PARTENAIRE :

Madame Christine Côté du *Carrefour jeunesse-emploi* était présente accompagnée des jeunes qui ont participé au programme Trio étudiant Desjardins pour l'emploi pendant l'été 2019 afin de leur remettre une bourse de 500 \$.

TRÉSORERIE :

2019-09-308 Il est proposé par le conseiller monsieur Étienne Bergeron et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE la liste des revenus du mois d'août 2019 ci-annexée à la présente et déposée par la directrice générale et secrétaire-trésorière, madame Lise Lemieux, soit acceptée.

Adoptée.

LISTE DES DÉPENSES AUTORISÉES ET PAYÉES SELON LE RÈGLEMENT NUMÉRO 097-2007 DU FONDS D'ADMINISTRATION GÉNÉRAL :

2019-09-309 Il est proposé par la conseillère madame Amélie Hinse et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE ce conseil municipal approuve la liste des dépenses autorisées et payées selon le Règlement numéro 097-2007 totalisant 90 064,77 \$ (dépôt direct des salaires) et 369 327,17 \$ pour le mois d'août 2019 pour le fonds d'administration général, le tout tel que déposé et annexé à la présente.

Adoptée.

DÉPÔT/DIVERS DOCUMENTS :

RAPPORT DE LA DIRECTRICE DE L'URBANISME - AOÛT 2019 :

La directrice générale et secrétaire-trésorière, madame Lise Lemieux, dépose le rapport de la directrice de l'urbanisme, madame Kelly Bouchard, au 31 août 2019.

RAPPORT DE LA RESPONSABLE DE LA BIBLIOTHÈQUE :

La directrice générale et secrétaire-trésorière, madame Lise Lemieux, dépose le rapport de la responsable de la bibliothèque, madame Katia Houle, au 31 août 2019.

LETTRE DE DÉMISSION DE JEAN-FRANÇOIS DOYON :

La directrice générale et secrétaire-trésorière, madame Lise Lemieux dépose la lettre de démission de monsieur Jean-François Doyon, opérateur journalier et préposé à l'aqueduc au service des travaux publics et de l'hygiène du milieu, effective à compter du 31 octobre 2019 pour son départ à la retraite.

DOSSIERS À TRAITER :

URBANISME :

DÉCISION/DÉROGATION MINEURE DE MADAME MARIE-PIER CÔTÉ ET MONSIEUR OLIVIER B. ROY :

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil prennent connaissance de la demande de dérogation mineure numéro 2019/12 soumise par monsieur Olivier B. Roy concernant l'immeuble situé au 16, rue du Parc (lot 4 906 316 du Cadastre du Québec);

CONSIDÉRANT QU'après avoir pris connaissance de l'avis donné par le comité consultatif d'urbanisme dans le cadre d'une séance d'études tenue le 13 août 2019 informant le conseil que la demande devrait être acceptée;

La parole est donnée à toute personne désirant se faire entendre tel qu'annoncé à l'avis publié par la directrice générale et secrétaire-trésorière dans le journal *La Nouvelle Union de Victoriaville*, édition du 18 août 2019;

2019-09-310 Après délibérations du conseil, il est proposé par la conseillère madame Noëlla Comtois et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE la demande de dérogation mineure numéro 2019/12 concernant la propriété de madame Marie-Pier Côté et monsieur Olivier B. Roy soit acceptée afin de permettre la construction d'un garage rattaché à la résidence avec une superficie de 122,07 m² contrairement aux 75 m² prescrits à l'article 7.2.3 a) du Règlement de zonage numéro 270-2019.

Adoptée.

DÉCISION/DÉROGATION MINEURE DE MADAME CLAUDIA HOULE ET MONSIEUR ÉTIENNE CÔTÉ :

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil prennent connaissance de la demande de dérogation mineure numéro 2019/13 soumise par madame Claudia Houle et monsieur Étienne Côté concernant l'immeuble situé au 14, route Fleury (lots 5 487 909 et 5 487 910 du Cadastre du Québec);

CONSIDÉRANT QU'après avoir pris connaissance de l'avis donné par le comité consultatif d'urbanisme dans le cadre d'une séance d'études tenue le 13 août 2019 informant le conseil que la demande devrait être acceptée;

La parole est donnée à toute personne désirant se faire entendre tel qu'annoncé à l'avis publié par la directrice générale et secrétaire-trésorière dans le journal *La Nouvelle Union de Victoriaville*, édition du 18 août 2019;

DOSSIERS À TRAITER : (SUITE)

URBANISME : (SUITE)

DÉCISION/DÉROGATION MINEURE DE MADAME CLAUDIA HOULE ET MONSIEUR ÉTIENNE CÔTÉ : (SUITE)

2019-09-311 Après délibérations du conseil, il est proposé par le conseiller monsieur Étienne Bergeron et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE la demande de dérogation mineure numéro 2019/13 concernant la propriété de madame Claudia Houle et monsieur Étienne Côté soit acceptée afin de permettre le lotissement de deux (2) lots avec une profondeur moyenne de 49,40 mètres contrairement aux 60 mètres prescrits à l'article 4.3.3, Tableau 1 du Règlement de lotissement numéro 271-2019.

Adoptée.

DÉCISION/DÉROGATION MINEURE DU VERGER DES HORIZONS :

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil prennent connaissance de la demande de dérogation mineure numéro 2019/14 soumise par madame Nathalie Lemieux concernant l'immeuble situé au 67, rue Saint-Louis (lot 4 905 230 du Cadastre du Québec);

CONSIDÉRANT QU'après avoir pris connaissance de l'avis donné par le comité consultatif d'urbanisme dans le cadre d'une séance d'études tenue le 13 août 2019 informant le conseil que la demande devrait être acceptée;

La parole est donnée à toute personne désirant se faire entendre tel qu'annoncé à l'avis publié par la directrice générale et secrétaire-trésorière dans le journal *La Nouvelle Union de Victoriaville*, édition du 18 août 2019;

2019-09-312 Après délibérations du conseil, il est proposé par la conseillère madame Amélie Hinse et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE la demande de dérogation mineure numéro 2019/14 concernant la propriété du *Verger des Horizons inc.* soit refusée et celle-ci visait à permettre :

- a) Que soit installée une enseigne en plastique de type « coroplast », sur deux (2) poteaux avec une largeur de 0,23 mètre et 0,33 mètre contrairement au 0,20 mètre prescrit;
- b) Que la distance entre l'enseigne et l'un des poteaux soit de 0,46 mètre contrairement au 0,30 mètre prescrit;
- c) Que la hauteur de l'enseigne et de la structure soit respectivement de 13,72 mètres et 9,14 mètres contrairement aux 4 mètres prescrits lorsque l'enseigne est à une distance de 0 à 9,9 mètres de l'emprise de la rue;
- d) Que les poteaux de l'enseigne soient implantés à une distance de 0,25 mètre de la marge de recul latérale droite comparativement au 1 mètre prescrit et à une distance de 0,17 mètre de la limite de l'emprise de la rue contrairement aux 2 mètres prescrits;
- e) Que l'aire d'isolement au pied de l'enseigne ne soit pas aménagée tel que prescrit.

Le tout contrairement aux articles 11.2.4, 11.2.5 b), 11.2.6, 11.2.11 et 11.2.17 du Règlement de zonage numéro 270-2019.

Adoptée.

DÉCISION/DÉROGATION MINEURE DE MADAME MAGALI VIGNEAULT ET MONSIEUR FRANÇOIS VIGNEAULT :

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil prennent connaissance de la demande de dérogation mineure numéro 2019/15 soumise par madame Magali Vigneault concernant l'immeuble situé au 19, rue du Centre-Sportif (lot 4 907 079 du Cadastre du Québec);

DOSSIERS À TRAITER : (SUITE)

URBANISME : (SUITE)

DÉCISION/DÉROGATION MINEURE DE MADAME MAGALI VIGNEAULT ET MONSIEUR FRANÇOIS VIGNEAULT : (SUITE)

CONSIDÉRANT QU'après avoir pris connaissance de l'avis donné par le comité consultatif d'urbanisme dans le cadre d'une séance d'études tenue le 13 août 2019 informant le conseil que la demande devrait être acceptée;

La parole est donnée à toute personne désirant se faire entendre tel qu'annoncé à l'avis publié par la directrice générale et secrétaire-trésorière dans le journal *La Nouvelle Union de Victoriaville*, édition du 18 août 2019;

2019-09-313 Après délibérations du conseil, il est proposé par le conseiller monsieur Étienne Bergeron et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE la demande de dérogation mineure numéro 2019/15 concernant la propriété de madame Magali Vigneault et monsieur François Vigneault soit acceptée afin de régulariser la construction de l'abri d'auto avec une marge de recul latérale de 0,64 mètre contrairement aux 2 mètres prescrits à l'article 5.3.2 f) du Règlement de zonage numéro 270-2019.

Adoptée.

PLANS D'IMPLANTATION ET D'INTÉGRATION ARCHITECTURALE (PIIA)/IMMEUBLE SITUÉ AU 189, RUE SAINT LOUIS :

CONSIDÉRANT QUE le propriétaire de l'immeuble, monsieur Philippe Ling, a déposé une demande d'autorisation afin de permettre la réfection de la toiture en tôle architecturale de couleur gris/brun au 189, rue Saint-Louis, connu et désigné comme étant le lot 4 906 066;

CONSIDÉRANT QUE l'immeuble visé par la demande est assujéti au Règlement numéro 285-2019 relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA);

CONSIDÉRANT la recommandation du comité consultatif d'urbanisme lors de la séance d'études du 13 août 2019;

2019-09-314 EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller monsieur Étienne Bergeron et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE le conseil municipal accepte la recommandation du comité consultatif d'urbanisme et autorise la réfection de la toiture en tôle architecturale de couleur gris/brun, le tout tel que recommandé dans la résolution numéro 2019-08-43CCU du 13 août 2019.

Adoptée.

PLANS D'IMPLANTATION ET D'INTÉGRATION ARCHITECTURALE (PIIA)/IMMEUBLE SITUÉ AU 207, RUE SAINT LOUIS :

CONSIDÉRANT QUE la propriétaire de l'immeuble, madame Mélanie Boissonneault, a déposé une demande d'autorisation afin de permettre divers travaux de construction, tels que le changement du revêtement extérieur en Maibec, la réfection des galeries avant, le changement des portes et fenêtres et la réfection de la toiture en bardeaux d'asphalte au 207, rue Saint-Louis, connu et désigné comme étant le lot 4 906 028;

CONSIDÉRANT QUE l'immeuble visé par la demande est assujéti au Règlement numéro 285-2019 relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA);

CONSIDÉRANT la recommandation du comité consultatif d'urbanisme lors de la séance d'études du 13 août 2019;

DOSSIERS À TRAITER : (SUITE)

URBANISME : (SUITE)

PLANS D'IMPLANTATION ET D'INTÉGRATION ARCHITECTURALE (PIIA)/IMMEUBLE SITUÉ AU 207, RUE SAINT LOUIS : (SUITE)

2019-09-315 EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller monsieur Pascal Lambert et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE le conseil municipal accepte la recommandation du comité consultatif d'urbanisme et autorise divers travaux de construction, tels que le changement du revêtement extérieur en Maibec, la réfection des galeries avant, le changement des portes et fenêtres et la réfection de la toiture en bardeaux d'asphalte, le tout tel que recommandé dans la résolution numéro 2019-08-44CCU du 13 août 2019.

Adoptée.

PLANS D'IMPLANTATION ET D'INTÉGRATION ARCHITECTURALE (PIIA)/IMMEUBLE SITUÉ AU 165, RUE SAINT LOUIS :

CONSIDÉRANT QUE le propriétaire de l'immeuble, monsieur Emmanuel Béland, a déposé une demande d'autorisation afin de permettre l'installation d'une enseigne en PVC laminé blanc avec un éclairage intérieur, fixée sur le mur de brique et avec une dimension de 1,20 mètre de largeur par 1,20 mètre de longueur pour le bureau du député provincial au 165, rue Saint-Louis, connu et désigné comme étant le lot 4 906 331;

CONSIDÉRANT QUE l'immeuble visé par la demande est assujéti au Règlement numéro 285-2019 relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA);

CONSIDÉRANT la recommandation du comité consultatif d'urbanisme lors de la séance d'études du 13 août 2019;

2019-09-316 EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller monsieur Pascal Lambert et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE le conseil municipal accepte la recommandation du comité consultatif d'urbanisme et autorise l'installation d'une enseigne en PVC laminé blanc avec un éclairage intérieur, fixée sur le mur de brique et avec une dimension de 1,20 mètre de largeur par 1,20 mètre de longueur pour le bureau du député provincial, le tout tel que recommandé dans la résolution numéro 2019-08-45CCU du 13 août 2019.

Adoptée.

PLANS D'IMPLANTATION ET D'INTÉGRATION ARCHITECTURALE (PIIA)/IMMEUBLE SITUÉ AU 224, RUE SAINT-LOUIS :

CONSIDÉRANT QUE le propriétaire de l'immeuble, monsieur Louis-Pierre Pépin, a déposé une demande d'autorisation afin de permettre l'installation d'une enseigne en toile fixée entre la galerie du bas et celle du haut et avec une dimension de 3,05 mètres de largeur par 2,26 mètres de longueur pour la station libre-service de sa boulangerie au 224, rue Saint-Louis, connu et désigné comme étant le lot 4 906 381;

CONSIDÉRANT QUE l'immeuble visé par la demande est assujéti au Règlement numéro 285-2019 relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA);

CONSIDÉRANT la recommandation du comité consultatif d'urbanisme lors de la séance d'études du 13 août 2019;

2019-09-317 EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller monsieur Étienne Bergeron et résolu à l'unanimité des conseillers :

DOSSIERS À TRAITER : (SUITE)

URBANISME : (SUITE)

PLANS D'IMPLANTATION ET D'INTÉGRATION ARCHITECTURALE (PIIA)/IMMEUBLE SITUÉ AU 224, RUE SAINT-LOUIS : (SUITE)

QUE le conseil municipal accepte la recommandation du comité consultatif d'urbanisme et autorise l'installation d'une enseigne en toile fixée entre la galerie du bas et celle du haut et avec une dimension de 3,05 mètres de largeur par 2,26 mètres de longueur pour la station libre-service de la boulangerie au 224, rue Saint-Louis, le tout tel que recommandé dans la résolution numéro 2019-08-46CCU du 13 août 2019.

Adoptée.

POSTES CANADA/AUTORISATION INSTALLATION BOÎTE POSTALE SUR LE RANG DES BUTTES :

CONSIDÉRANT QUE suite à une rencontre avec monsieur Étienne Côté de *Postes Canada* et après vérifications sur les lieux, madame Kelly Bouchard, directrice du service de l'urbanisme et monsieur Sylvain Martel, directeur des travaux publics, proposent que la nouvelle boîte postale visant à desservir les citoyens de la rue du Verger soit installée vis-à-vis le 16 et le 14 rue du Verger, cet endroit étant sécuritaire puisque c'est une rue non achalandée et que la boîte ne donnerait pas en façade d'une propriété;

CONSIDÉRANT QU'à la séance ordinaire du conseil municipal du 12 août dernier, monsieur Mario Racette a déposé une lettre signée par les citoyens de la rue du Verger dans laquelle les signataires demandent que la nouvelle boîte aux lettres ne soit pas installée derrière le 16, rue du Verger, mais plutôt sur le rang des Buttes afin d'assurer la sécurité et la tranquillité des gens du secteur;

2019-09-318 EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller monsieur Étienne Bergeron et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE la Ville de Warwick autorise *Postes Canada* à installer la nouvelle boîte postale pour les résidents de la rue du Verger dans l'emprise publique du rang des Buttes.

Adoptée.

LA BALADE GOURMANDE/AUTORISATION AFFICHAGE À LA MAISON DE LA CULTURE :

2019-09-319 Il est proposé par la conseillère madame Noëlla Comtois et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE ce conseil autorise *La Balade Gourmande* à faire l'installation d'une enseigne 4' x 8' annonçant leurs festivités de la 20^e édition à la maison de la culture du 20 septembre au 18 octobre 2019, le tout conformément au courriel de madame Sandra Vigneux du 20 février 2019.

Adoptée.

ADMINISTRATION ET GREFFE :

AGAW/DEMANDE POUR L'ÉDITION 2020 DU BIÈRES ET SAUCISSES AU PONT COUVERT :

CONSIDÉRANT QUE dans leur lettre du 12 août 2019, l'*Association des gens d'affaires de Warwick* demande d'utiliser le pont couvert pour leur activité « Bières et saucisses » du 10 juin 2020;

DOSSIERS À TRAITER : (SUITE)

ADMINISTRATION ET GREFFE : (SUITE)

AGAW/DEMANDE POUR L'ÉDITION 2020 DU BIÈRES ET SAUCISSES AU PONT COUVERT : (SUITE)

CONSIDÉRANT QUE selon l'article 75.1 du Règlement G-100, « Dans un endroit public, nul ne peut consommer des boissons alcoolisées ou avoir en sa possession un contenant de boisson alcoolisée dont l'ouverture n'est pas scellée, sauf si un permis de vente a été délivré par la *Régie des alcools, des courses et des jeux* »;

CONSIDÉRANT QUE conformément à l'article 75.2 dudit règlement, on stipule que : « Le présent article ne s'applique pas à l'occasion d'une réunion publique sur la place publique, ni aux activités commerciales ou publiques dans le cadre d'une fête, manifestation, kermesse ou exposition à l'intention du public lorsqu'une autorisation à cet effet a été obtenue par résolution du conseil »;

2019-09-320 EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller monsieur Étienne Bergeron et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE la Ville de Warwick autorise l'*Association des gens d'affaires de Warwick* à organiser une activité sociale (bières et saucisses) le 10 juin 2020 au pont couvert de Warwick;

QUE la Ville de Warwick autorise la vente et/ou la consommation de boissons alcoolisées lors de cette activité et une copie du permis d'alcool délivré par la *Régie des alcools, des courses et des jeux* devra être remise à la Ville de Warwick;

QUE la Ville accepte de prêter les lieux à titre gracieux, d'assumer les coûts pour la location des deux (2) toilettes chimiques et de fournir quatre (4) poubelles ainsi que de nettoyer les lieux avant et après l'évènement.

Adoptée.

FONDATION MARIE-PAGÉ/VERSEMENT D'UN DON :

2019-09-321 Il est proposé par la conseillère madame Amélie Hinse et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE la Ville de Warwick autorise le paiement d'un don de 100 \$ à la *Fondation Marie-Pagé* de Victoriaville afin de participer au financement nécessaire à l'opération de la *Maison Marie-Pagé*.

Adoptée.

VILLE DE DRUMMONDVILLE/APPUI À LEUR CANDIDATURE AUX JEUX DU QUÉBEC À L'ÉTÉ 2022 :

CONSIDÉRANT l'impact positif indéniable des Jeux du Québec sur la jeunesse québécoise et le développement du sport amateur dans les régions du Québec;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Drummondville est finaliste pour l'obtention des Jeux du Québec – Été 2022;

CONSIDÉRANT QUE la tenue de ces Jeux dans la région du Centre-du-Québec bénéficiera à toutes les municipalités de cette dernière en termes de visibilité, d'achalandage et de tourisme;

CONSIDÉRANT les retombées économiques envisagées par la tenue de ces Jeux pour notre région;

2019-09-322 EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller monsieur Pascal Lambert et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE la Ville de Warwick appuie la candidature de la Ville de Drummondville pour l'obtention de la présentation de la finale des Jeux du Québec – Été 2022;

DOSSIERS À TRAITER : (SUITE)

ADMINISTRATION ET GREFFE : (SUITE)

VILLE DE DRUMMONDVILLE/APPUI À LEUR CANDIDATURE AUX JEUX DU QUÉBEC À L'ÉTÉ 2022 : (SUITE)

QUE la Ville de Warwick informera ses citoyens, par divers moyens, de la tenue de ces Jeux;

QUE la Ville de Warwick encouragera sa population à assister aux Jeux et, au besoin, à devenir bénévole;

QUE la Ville de Warwick est ouverte à d'éventuelles propositions de collaboration avec la Ville de Drummondville dans le cadre des Jeux du Québec – Été 2022.

Adoptée.

CADETS DE L'AIR DE WARWICK/VERSEMENT DE L'EXCÉDENT DU GRAND DÉFI PIERRE LAVOIE :

2019-09-323 Il est proposé par le conseiller monsieur Étienne Bergeron et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE la Ville de Warwick autorise le paiement d'un montant de 903 \$ aux cadets de l'Air de Warwick pour leur grande implication lors du passage du *Grand Défi Pierre Lavoie* à Warwick le 14 juin dernier.

Adoptée.

TRAVAUX PUBLICS ET HYGIÈNE DU MILIEU :

AUTORISATION/TRAVAUX DANS LE RANG DES ÉRABLES SUR 1,5 KM :

2019-09-324 Il est proposé par la conseillère madame Amélie Hinse et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE la Ville de Warwick autorise le directeur des travaux publics, monsieur Sylvain Martel à faire effectuer les travaux de réfection du rang des Érables sur une distance estimée à 1,5 km et en accepte le paiement au montant de 55 000 \$ plus les taxes applicables;

QUE le financement des travaux sera effectué à même le surplus accumulé non affecté au montant estimatif de 58 000 \$.

Adoptée.

BÂTIMENT DE LA FADOQ/AUTORISATION POUR LES TRAVAUX EXTÉRIEURS (FAÇADE, FENESTRATION, TOITURE) :

CONSIDÉRANT QUE selon le Règlement numéro 253-2018 sur la gestion contractuelle, la Ville de Warwick peut octroyer des contrats de gré à gré pour des montants supérieurs à 25 000 \$ mais inférieurs au seuil décrété par le ministre en vertu de l'article 573 de la Loi sur les cités et villes;

CONSIDÉRANT QUE la Ville a demandé deux (2) offres de prix, soit *Bergeron et Picard inc.* et *Construction BF inc.* de Warwick;

2019-09-325 EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller monsieur Pascal Lambert et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE la Ville de Warwick octroie le contrat pour le remplacement du revêtement extérieur, de la fenestration, de la toiture et de l'isolation du bâtiment de la FADOQ au 154, rue Saint-Louis à *Construction BF inc.* de Warwick et en autorise le paiement conformément aux propositions du 17 juillet 2019 totalisant 50 347,39 \$ plus les taxes applicables et se détaillant comme suit :

DOSSIERS À TRAITER : (SUITE)

TRAVAUX PUBLICS ET HYGIÈNE DU MILIEU : (SUITE)

BÂTIMENT DE LA FADOQ/AUTORISATION POUR LES TRAVAUX EXTÉRIEURS (FAÇADE, FENESTRATION, TOITURE) : (SUITE)

1. Réfection du revêtement extérieur (façade et 24 pieds côté droit) ...	28 415,01 \$
2. Remplacement de la fenestration (12 fenêtres)	8 982,12 \$
3. Isolation.....	3 080,96 \$
4. Peinture du mur de l'allée non recouvert	5 563,70 \$
5. Réfection de la toiture.....	4 305,60 \$

Adoptée.

AUTORISATION/REPLACEMENT DES PORTES DE GARAGE DU CANTON :

2019-09-326 Il est proposé par le conseiller monsieur Étienne Bergeron et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE ce conseil mandate les *Portes de garage PGM* de Saint-Cyrille-de-Wendover pour effectuer le changement des deux (2) portes du garage situé près de la Salle du Canton et en autorise le paiement au montant de 5 319 \$ plus les taxes applicables.

Adoptée.

AUTORISATION/RÉFECTION DE TROTTOIRS SUR LE BOULEVARD KIROUAC ET LA RUE DU CENTRE-SPORTIF :

2019-09-327 Il est proposé par le conseiller monsieur Étienne Bergeron et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE la Ville de Warwick mandate *Lambert & Grenier inc.* de Notre-Dame-du-Bon-Conseil pour la réfection des trottoirs du boulevard Kirouac sur une longueur de 60 mètres linéaires face à l'immeuble du numéro civique 3 et de l'entrée charretière de la pharmacie sur la rue du Centre-Sportif et en autorise le paiement au montant de 13 035 \$ plus les taxes applicables.

Adoptée.

PARC ÉTOILES D'OR/PROLONGEMENT D'UN SENTIER RELIANT LE NOUVEAU PARC PROTHÉTIQUE :

2019-09-328 Il est proposé par la conseillère madame Noëlla Comtois et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE ce conseil autorise le directeur des travaux publics, monsieur Sylvain Martel à faire effectuer des travaux de pavage afin de relier le nouveau parc prothétique du CHSLD au sentier du parc Étoiles d'Or et en accepte le paiement au montant de 1 131,20 \$ plus les taxes applicables.

Adoptée.

SERVICE INCENDIE :

AUTORISATION/ACHAT D'UNE GÉNÉRATRICE À LA CASERNE :

2019-09-329 Il est proposé par le conseiller monsieur Charles Martel et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE ce conseil autorise l'achat et le paiement d'une génératrice à la caserne au montant total de 22 489,40 \$ plus les taxes applicables et se détaillant comme suit :

1. JC Électrique de Warwick – Achat de la génératrice.....	18 200,00 \$
2. Multi-Services MGM inc. – Raccordement au gaz naturel.....	1 995,00 \$
3. Grenier et Lambert inc. – Fabrication d'une dalle de béton.....	900,00 \$
4. Inter Clôtures Bois-Francis inc. – Achat d'une clôture	1 394,40 \$

DOSSIERS À TRAITER : (SUITE)

SERVICE INCENDIE : (SUITE)

AUTORISATION/ACHAT D'UNE GÉNÉRATRICE À LA CASERNE : (SUITE)

QUE le financement de cet achat sera effectué par le poste budgétaire en immobilisations du service incendie et la subvention de 14 500 \$ reçue de l'Agence municipale 911 du Québec.

Adoptée.

AUTORISATION/ACHAT DE DÉFIBRILLATEURS (DEA) POUR L'HÔTEL DE VILLE ET MAISON DE LA CULTURE :

2019-09-330 Il est proposé par la conseillère madame Amélie Hinse et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE la Ville de Warwick autorise l'achat et le paiement de deux (2) défibrillateurs, soit pour l'hôtel de ville et la maison de la culture chez *FPS Formation premiers secours* au montant de 3 630 \$ plus les taxes applicables.

Adoptée.

LOISIRS ET CULTURE :

SOCIÉTÉ D'HISTOIRE DE WARWICK/DEMANDE DE VISIBILITÉ À LA BIBLIOTHÈQUE :

2019-09-331 Il est proposé par la conseillère madame Noëlla Comtois et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE ce conseil accepte l'entente proposée par la responsable de la bibliothèque, madame Katia Houle en date du 21 mai 2019, à propos des photos et documents en consultation que la Société d'histoire de Warwick souhaite installer à la bibliothèque P.-Rodolphe-Baril, le tout selon les conditions énumérées dans ladite entente.

Adoptée.

ARÉNA JEAN-CHARLES-PERREAULT/PAIEMENT DES HEURES DE GLACE DU MOIS DE DÉCEMBRE :

2019-09-332 Il est proposé par la conseillère madame Amélie Hinse et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE ce conseil autorise le paiement du 4^e versement des heures de location de glace du hockey mineur et du patinage artistique 2019-2020 à l'aréna Jean-Charles-Perreault au montant de 14 903,51 \$ plus les taxes applicables.

Adoptée.

CORRESPONDANCE :

CHEVALIERS DE COLOMB DE WARWICK/ACHAT D'UNE TABLE POUR LE SOUPER SPAGHETTI AU PROFIT DES CADETS DE WARWICK :

2019-09-333 Il est proposé par la conseillère madame Amélie Hinse et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE la Ville de Warwick autorise l'achat et le paiement d'une table pour huit (8) personnes au montant de 120 \$, relativement au souper spaghetti organisé par les *Chevaliers de Colomb de Warwick* au profit des *Cadets de l'Air de Warwick* le 18 octobre prochain à la Salle du Canton.

Adoptée.

CORRESPONDANCE : (SUITE)

ASSOCIATION DES DIRECTEURS MUNICIPAUX DU QUÉBEC/INSCRIPTION AUX ACTIVITÉS DE PERFECTIONNEMENT :

2019-09-334 Il est proposé par la conseillère madame Amélie Hinse et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE la directrice générale et secrétaire-trésorière, madame Lise Lemieux soit autorisée à participer aux formations « Les ressources humaines, un casse-tête? » et « AMP et gestion des appels d'offres/Jurisprudence récente en gestion municipale » les 23 octobre et 6 novembre 2019 à Drummondville;

QUE ce conseil autorise le paiement des frais d'inscription à l'*Association des directeurs municipaux du Québec* au montant de 632 \$ plus les taxes applicables et le remboursement des frais de déplacements selon la réglementation en vigueur.

Adoptée.

TABLE DE CONCERTATION POUR LES PERSONNES AÎNÉES DE LA MRC D'ARTHABASKA/DEMANDE DE PARTENARIAT ET PROCLAMATION DE LA « JOURNÉE INTERNATIONALE DES PERSONNES AÎNÉES DE LA VILLE DE WARWICK » :

2019-09-335 Il est proposé par la conseillère madame Noëlla Comtois et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE la Ville de Warwick autorise l'achat et le paiement de deux (2) billets au montant de 50 \$ chacun pour le lancement de la politique MADA de la MRC d'Arthabaska lors de la journée internationale des personnes âgées le 3 octobre prochain au Centre communautaire d'Arthabaska à Victoriaville;

QUE ce conseil proclame le 1^{er} octobre « Journée internationale des personnes âgées de la Ville de Warwick ».

Adoptée.

ADOPTION DE LA CORRESPONDANCE :

2019-09-336 Il est proposé par le conseiller monsieur Pascal Lambert et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE la correspondance du 12 au 30 août 2019 ci-annexée à la présente et déposée par la directrice générale et secrétaire-trésorière, madame Lise Lemieux, soit acceptée.

Adoptée.

ADOPTION/RÈGLEMENT NUMÉRO 289-2019 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO 270-2019 :

2019-09-337 Il est proposé par le conseiller monsieur Charles Martel, appuyé par le conseiller monsieur Étienne Bergeron et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE le conseil municipal adopte le Règlement numéro 289-2019 modifiant le Règlement de zonage numéro 270-2019.

Adoptée.

AVIS DE MOTION :

Aucun.

AFFAIRES NOUVELLES :

Aucune.

RAPPORT DES COMITÉS :

Monsieur Pascal Lambert souligne que l'aréna Jean-Charles-Perreault entame sa 50^e saison.

Monsieur le maire, Diego Scalzo ainsi que les membres du conseil, ont cru important de souligner les trente (30) années de madame Lise Lemieux à la direction générale de la Ville de Warwick. Les membres de sa famille ainsi que les employés cadres de la Ville étaient tous présents à son insu.

PÉRIODE DE QUESTIONS ET COMMENTAIRES :

Aucune.

LEVÉE DE LA SÉANCE :

2019-09-338 À vingt heures quinze, il est proposé par le conseiller monsieur Martin Vaudreuil et résolu à l'unanimité, que la séance soit levée.

Adoptée.

Diego Scalzo, maire
Président

Lise Lemieux, DMA
Directrice générale
et secrétaire-trésorière

Je, Diego Scalzo maire, ai approuvé toutes et chacune des résolutions contenues au présent procès-verbal, n'ayant pas avisé la secrétaire-trésorière de mon refus de les approuver conformément à l'article 53 L.C.V.

*Diego Scalzo, maire
Président*